

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Soutien aux personnes vulnérables
en Haute-Saône - accès aux produits
d'alimentation et d'hygiène**

Vesoul, le 21 avril 2020

Crise sanitaire Covid-19

Le Gouvernement a rappelé que le principe de solidarité nationale envers les personnes les plus démunies est placé au cœur de l'action de l'État pour répondre à l'épidémie du COVID-19.

Aussi, le 1^{er} avril, le Ministre chargé de la Ville et du Logement a lancé un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressources de se procurer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène.

Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent indispensables.

Dans le département de la Haute-Saône, depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'État portent une attention particulière au maintien et à l'adaptation des dispositifs qui visent à accompagner les personnes vulnérables.

La Préfecture de la Haute-Saône, appuyée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, est chargée de mettre en œuvre et de coordonner à l'échelle du département le dispositif national de chèques services financés par l'État.

En Haute-Saône, une 1^{ère} distribution est en cours sous l'égide de l'AHSRA (association habilitée pour la distribution). 1950 chèques représentant un montant de 6825 € sont répartis entre 6 opérateurs qui vont en faire bénéficier à 65 de leurs usagers. Une seconde distribution de près de 2500 chèques (valeur 8750 €) devant bénéficier à 83 usagers est attendue pour la prochaine quinzaine.

D'un montant unitaire de 7€ par jour, ces chèques seront distribués par des associations de solidarité qui œuvrent à l'accompagnement des publics vulnérables.

Ils prendront la forme de paniers repas ou de tickets service selon l'organisation propre à chaque association caritative. Ces chèques seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Pour rappel, tous les hébergements disposant de places vacantes sont mobilisés afin d'accueillir les personnes sans domicile fixe. Les accueils de jour continuent de fonctionner avec des horaires aménagés et le 115 reste joignable pour les situations d'urgence.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

1/1

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL